

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL 2FWP</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>30092023</b>		Exercice N-1 clos le <b>30092022</b>		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214			
		217	218			
		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
Variation de stock (marchandises) *			236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)			242	2 746	2 642	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244			
Rémunérations du personnel *			250			
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252			
Dotations aux amortissements *			254			
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259	262			
		260				
Total des charges d'exploitation (II)			264	2 746	2 642	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(2 746)	(2 642)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	22 000	23 000	
	Produits exceptionnels (IV)		290			
	Charges financières (V)		294	222	295	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300		1 051	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	19 032	19 013
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	19 032	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	991	992	342	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127			
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346	655	641	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	645	647	20 900
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	649	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	354	1 868
			Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....19.202.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	372	1 868	
		Déficit col. 2				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

## 2FWP

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 4 000 €  
Siège 3, Place Dugast Matifeux  
85600 MONTAIGU  
831 327 523 RCS LA ROCHE SUR YON

### COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

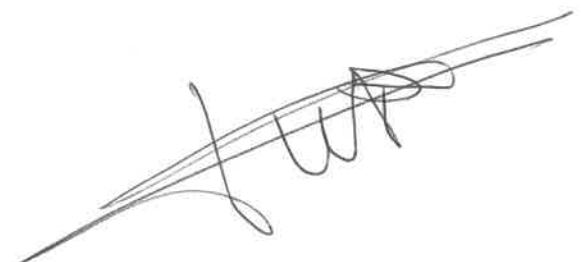
---

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

*M. Franck FORT*

*M. Wilfrid PAUVERT*

*Gérants*



Désignation de l'entreprise		SARL 2FWP		3 place Dugast Matifeux		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		85600 MONTAIGU					
SIRET		8 3 1 3 2 7 5 2 3 0 0 0 2 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092023		30092022	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	135 434	042		135 434	135 434
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>135 434</b>	048		<b>135 434</b>	<b>135 434</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production * Marchandises *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068		070			
		072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 927	086		2 927	3 902
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	<b>Total II</b>	096	<b>2 927</b>	098		<b>2 927</b>	<b>3 902</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>138 362</b>	112		<b>138 362</b>	<b>139 337</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	4 000	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124		124		124	
	Réserve légale	126		126	400	126	400
	Réserves réglementées*	130		130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132	131	132	42 148	132	23 135
	Report à nouveau	134		134		134	
	Résultat de l'exercice	136		136	19 032	136	19 013
	Subventions d'investissement	137		137		137	
	Provisions réglementées	140		140	5 419	140	5 419
<b>Total I</b>	142		142	<b>70 999</b>	142	<b>51 967</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154		154		
<b>Total II</b>	154		154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	20 364	156	30 436
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	999	166	934
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )	172	169	172	46 000	172	56 000
	Produits constatés d'avance	174		174		174	
<b>Total III</b>	176		176	<b>67 363</b>	176	<b>87 370</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>138 362</b>	180	<b>139 337</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		10 219
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

## 2FWP

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital de 4 000 €  
Siège 3, Place Dugast Matifeux  
85600 MONTAIGU  
831 327 523 RCS LA ROCHE SUR YON

### ATTESTATION

#### 1. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTATS SOUMISE A L'AGO DU 15 JANVIER 2024

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, **DECIDE** d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 19 031,76 euros :

➤ <b>Bénéfice</b>		19 031,76 €
➤ Au compte « Autres réserves » Qui s'élève ainsi à 61 179,76 €	19 031,76 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 031,76 €</b>	<b>19 031,76 €</b>

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **PREND ACTE** que la société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

#### 2. RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

##### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition de la gérance, **DECIDE** d'affecter comme suit le bénéfice comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 19 031,76 euros :

➤ <b>Bénéfice</b>		19 031,76 €
➤ Au compte « Autres réserves » Qui s'élève ainsi à 61 179,76 €	19 031,76 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 031,76 €</b>	<b>19 031,76 €</b>

AF


W.P.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **PREND ACTE** que la société n'a  
procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

**CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE**

Fait à MONTAIGU  
Le 15 janvier 2024

**Monsieur Franck FORT**

Handwritten signature of Franck Fort, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'ort'.

**Monsieur Wilfrid PAUVERT**

Handwritten signature of Wilfrid Pauvert, featuring a large, stylized 'W' followed by 'auvert'.

3

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406										
	Autres	410		412		414		416										
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426										
	Constructions	430		432		434		436										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446										
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456										
	Matériel de transport	460		462		464		466										
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476										
Immobilisations financières		480	135 434	482		484		486	135 434									
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>135 434</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>135 434</b>									
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																		
Fonds commercial		495		497		498		499										
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506										
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516										
	Constructions	520		522		524		526										
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536										
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546										
	Matériel de transport	550		552		554		556										
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566										
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>										
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5												
		6	7	8	9	10												
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values													
					Court terme *	Long terme												
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %										
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧											
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		
9																		
10																		
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589										
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595										
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599										

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 2FWPNéant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	5 419	602		604		606	5 419
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 419	682		684		686	5 419
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						982	19 202		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice		982 bis			
Déficits imputés						983			
Déficits reportables						984	19 202		
Déficits de l'exercice						860	1 868		
Total des déficits restant à reporter						870	21 071		
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.